

DE : Madame Christine Fréchette
Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Le 10 juin 2025

Monsieur Christopher Skeete
Ministre délégué à l'Économie

TITRE : Plan PME 2025-2028

Octroi d'une subvention d'un montant maximal de 12 700 000 \$ à MicroEntreprendre, au cours des exercices financiers 2025-2026 à 2027-2028, afin de poursuivre le déploiement des services de microcrédit sur tout le territoire du Québec;

Octroi d'une subvention d'un montant maximal de 3 650 000 \$ à Entreprendre ici, au cours des exercices financiers 2025-2026 à 2027-2028, afin de poursuivre le déploiement de ses activités auprès des entrepreneurs de la diversité ethnoculturelle;

Octroi d'une subvention d'un montant maximal de 14 500 000 \$ au Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ), au cours des exercices financiers 2025-2026 à 2027-2028, afin d'accélérer l'impact du repreneuriat sur les PME du Québec par une offre de services renouvelée;

Octroi d'une subvention d'un montant maximal de 6 000 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec, au cours des exercices financiers 2025-2026 à 2027-2028, afin de maintenir les services de formation actualisés pour le développement des compétences entrepreneuriales sur le territoire du Québec;

Octroi d'une subvention d'un montant maximal de 3 000 000 \$ à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au cours des exercices financiers 2025-2026 à 2027-2028, afin de poursuivre le soutien financier offert aux repreneurs par le biais du programme Relève entreprise.

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Dans sa vision économique dévoilée en novembre 2021, le gouvernement réitérait son objectif de faire du Québec une nation plus prospère, avec un niveau de richesse comparable à celui de ses voisins. Pour y parvenir, il met en œuvre un large éventail de mesures pour favoriser durablement le développement économique du Québec.

La vision économique du gouvernement du Québec a déterminé de grands chantiers qui structurent l'action gouvernementale pour bâtir une nation plus riche et plus prospère notamment :

- Fait au Québec;
- Un Québec innovant;
- Une main-d'œuvre qualifiée;
- Une économie verte.

Pour accroître notre richesse collective, il faut notamment miser sur les talents et le savoir-faire québécois. Cela signifie que l'on doit créer plus d'entreprises qui commercialiseront de nouvelles idées et que l'on doit favoriser activement la croissance de nos entreprises florissantes pour les faire passer au niveau supérieur et développer des marchés d'exportation. Pour appuyer ces entreprises, le gouvernement a mis en place différentes initiatives telles que Accès entreprises Québec (AEQ), les Espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC), le Conseil de l'innovation du Québec, le financement d'organismes de soutien à l'entrepreneuriat ainsi que l'Offensive de transformation numérique (OTN). Il agit également en amont pour réduire le fardeau réglementaire et administratif des PME.

Le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 (PQE) a été créé afin de relancer l'économie québécoise dans une optique d'atteindre un niveau de richesse comparable à l'Ontario. Le Plan PME, quant à lui, sera dévoilé dans un contexte d'optimisation budgétaire, d'incertitude économique et de changement. Dans ces dernières années, plusieurs transformations ont eu lieu dans l'écosystème local et régional de soutien aux entreprises : abolition des centres locaux de développement, rapatriement de leur mandat par plusieurs municipalités régionales de comté (MRC), réforme d'Investissement Québec (IQ), création du réseau AEQ et gestion du programme des aides d'urgence par les MRC. En juillet 2024, l'adjoint parlementaire au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie déposait le rapport Renforcer le développement économique (Rapport). Celui-ci a permis de faire état de l'impact de ces changements sur les écosystèmes locaux et régionaux et sur l'entreprise cliente, puis de poser des constats.

Le Plan s'appuie sur certaines recommandations de ce rapport et propose, donc, une nouvelle approche pour les PME. De fait, nonobstant le soutien à certaines mesures en entrepreneuriat (soutien aux MRC, aux ERAC, à la formation, à l'accompagnement spécialisé, au financement et au repreneuriat), le Plan inclut d'autres mesures et programmes du Ministère pour appuyer les PME. En effet, il vient préciser la porte d'entrée des entrepreneurs et le financement à leur disposition, appuyer l'OTN et mentionne les initiatives en allègement réglementaire. Le Plan PME 2025-2028 présente une vision intégrée et commune des principales actions du gouvernement du Québec et de ses partenaires locaux et régionaux en matière de soutien aux PME.

Le cumulatif des sommes investies dans le Plan PME est de 219,24 M\$ et représente une intervention financière de 494,24 M\$. Le Plan budgétaire de mars 2025 prévoit des crédits de 42,3 M\$ pour mettre en place le Plan PME 2025-2028. À ces crédits, s'ajoutent 14,0 M\$ pour l'OTN, 105 M\$ pour le financement et des crédits annoncés précédemment pour soutenir l'entrepreneuriat.

2- Raison d'être de l'intervention

Le secteur privé au Québec compte environ 230 000 petites et moyennes entreprises (PME). Jouant un rôle fondamental dans l'économie, les PME constituent 99,7 % du tissu industriel et génèrent plus de 50 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec.

Entre 2019 et 2024, le nombre d'entrepreneurs au Québec a diminué de 21,2 %, alors que ce nombre n'a diminué que de 9,2 % dans le reste du Canada entre ces deux années. Par ailleurs, peu d'entreprises sont passées du statut de petite à moyenne et, de moyenne à grande entreprise dans les dernières années. La croissance du nombre d'entreprises de 50 employés ou plus est systématiquement plus faible au Québec qu'en Ontario. À titre illustratif, au Québec, ce nombre a décliné de 0,13 % en moyenne de 2020 à 2022, tandis qu'il a cru de 1,26 % en Ontario au cours de la même période.

Les entreprises font face à des défis à toutes les étapes de leur cycle de vie, que ce soit lors du démarrage, du démarrage, du développement, de la croissance ou du transfert. Ces défis concernent l'accès au financement, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la transformation numérique, l'intégration de l'innovation et l'amélioration de la productivité, les changements démographiques et le vieillissement de la population, les effets de la conjoncture économique et les défis environnementaux et de durabilité.

Par exemple, la productivité au Québec accuse toujours un retard important sur l'Ontario et l'ensemble du Canada. Selon Statistique Canada, la productivité générale par heure travaillée en 2023 est de 59,10 \$ au Québec comparativement à 62,20 \$ pour l'Ontario et 63,50 \$ pour l'ensemble du Canada. Ce qui s'est traduit par un niveau de richesse inférieur au Québec.

Les entreprises du Québec doivent aussi faire face aux contrecoups économiques occasionnés notamment par les tensions géopolitiques. Ces événements entraînent des perturbations et des incertitudes économiques pour les entreprises du Québec qui affecteront potentiellement leur croissance future. Le contexte actuel impacte les PME de plusieurs façons, notamment par la recherche de nouveaux partenaires à l'exportation, la perturbation des chaînes d'approvisionnement, le report ou la réduction de projet d'investissement ainsi que des ajustements aux modèles d'affaires.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante révélait, en février 2025, que 76 % des Québécois demandent au gouvernement de soutenir davantage les PME et l'entrepreneuriat. De ce constat, il est essentiel de mieux faire connaître l'accompagnement offert aux PME afin que ces dernières soient mieux informées et se sentent appuyées.

Face à toutes ces difficultés, les PME ont plus que jamais besoin d'un accompagnement qualifié et accessible pour pouvoir progresser dans la conjoncture actuelle. Elles doivent compter sur un écosystème pleinement engagé en faveur de leur réussite. Le Plan est proposé pour faire connaître davantage l'offre de services disponible pour les PME québécoises.

3- Objectifs poursuivis

Avec le Plan PME 2025-2028, le gouvernement réitère son souhait que toutes les entreprises puissent obtenir le même niveau de services, selon les réalités et les besoins de chaque territoire partout au Québec.

Il a pour objectifs stratégiques de :

- Augmenter la productivité des PME;
- Accélérer la croissance des entreprises.

Le Plan PME propose une vision intégrée et commune des principales actions du gouvernement en matière de soutien aux PME. Ses différentes mesures viennent soutenir les entreprises à toutes les étapes de leur développement et leur font connaître les services qui s'offrent à elles.

À travers ses sept mesures, ce plan vise à :

- offrir une porte d'entrée aux PME dans toutes les régions;
- accompagner les PME dans leur projet d'innovation;
- soutenir les entrepreneurs aux différents stades de développement de leur entreprise;
- augmenter la compétitivité et la productivité des PME;
- bonifier l'offre de soutien pour le repreneuriat;
- réduire le fardeau administratif des entreprises.

Afin de mettre en place ses différentes mesures, des décrets sont nécessaires pour financer des organismes qui ont démontré leur importance et leur pertinence pour les entreprises. De plus, leur mission cadre avec certaines priorités du plan que sont le repreneuriat, la diversité et le soutien de l'entrepreneuriat partout au Québec. Leur financement permet d'offrir un service à faible coût afin d'accompagner les entreprises et les entrepreneurs dans leurs projets d'affaires.

4- Proposition

Il est proposé d'approuver le Plan PME 2025-2028 ainsi que ses sept mesures permettant l'atteinte des objectifs suivants :

1. Réseau Accès PME – Offrir une porte d'entrée aux entreprises;
2. Espaces PME Innovation – Soutenir les PME innovantes;
3. Financement : Favoriser la réalisation de projets d'entreprises;
4. Accompagnement adapté : Enrichir le savoir des entrepreneurs et soutenir la diversité;
5. Compétitivité et productivité - Accélérer la transformation numérique des entreprises;
6. Transfert et reprise des PME - Bonifier l'offre de soutien pour le repreneuriat;
7. Allègement réglementaire - Réduire le fardeau administratif pour les entreprises.

Elles seront mises en œuvre en partenariat avec les organismes qui composent l'écosystème québécois de soutien aux entrepreneurs et concourent à l'atteinte des deux objectifs stratégiques du Plan PME. Les mesures présentent, aussi, le repositionnement du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) qui devient le Réseau accès PME et l'optimisation du modèle des Espaces régionaux d'accélération et de croissance (ERAC) qui deviennent les Espaces PME Innovation.

Tableau justificatif des mesures du Plan PME 2025-2028

Mesure	Justificatif
1. Réseau accès PME – Offrir une porte d'entrée aux entreprises	La valorisation d'une première ligne d'intervention, bien présente partout dans les régions, en l'occurrence Réseau accès PME, et d'un écosystème constitué d'organismes qui collaborent entre eux, permettra aux entrepreneurs d'être référés adéquatement et de cibler les services qui répondent à leurs besoins tant en démarrage qu'en phase de croissance.
2. Espaces PME Innovation – Soutenir les PME innovantes	L'innovation est un levier à la croissance des entreprises. Les Espaces PME Innovation permettent de rendre accessibles les services dédiés à l'innovation et de capter les entreprises à potentiel de croissance en leur offrant un soutien adapté à leur besoin ou en les référant vers des services plus spécialisés.
3. Financement – Favoriser la réalisation de projets d'entreprises	Un ensemble de leviers financiers est disponible pour stimuler l'investissement, l'innovation et la compétitivité des PME.
4. Accompagnement adapté – Enrichir le savoir des entrepreneurs et soutenir la diversité	L'accompagnement offert aux PME peut prendre différentes formes, notamment les services conseils et la formation. Ces services doivent être accessibles à tous les entrepreneurs, peu importe leur emplacement au Québec.
4.1. Proposer des formations adaptées selon le cycle de vie des PME	La formation offre à l'entrepreneur les connaissances et les compétences nécessaires pour répondre à ses besoins selon son expérience, son secteur d'activité et le cycle de vie de son entreprise.
4.2. Soutenir les entrepreneurs de la diversité et des groupes sous-représentés en leur offrant un service d'accompagnement.	Les entrepreneurs doivent pouvoir compter sur un réseau entrepreneurial inclusif et accessible. Il importe d'assurer une offre d'accompagnement à la fois générale et plus spécifique pour les entrepreneurs à chaque étape de leur projet d'affaires ainsi qu'une

	aide spécifique aux entrepreneurs des groupes sous-représentés ¹ .
5. Compétitivité et productivité - accélérer la transformation numérique des entreprises	En plus de constituer une réponse aux enjeux de rareté de main-d'œuvre, la transformation numérique des entreprises représente un moyen à privilégier afin de rehausser la productivité des entreprises du Québec.
6. Transfert et reprise des PME - Bonifier l'offre de soutien pour le repreneuriat	Par l'accompagnement des cédants et des repreneurs, le maillage et la formation, l'écosystème offre un soutien adapté aux enjeux actuels du transfert et de la reprise des PME.
7. Allègement réglementaire - Réduire le fardeau administratif pour les entreprises	En simplifiant les démarches administratives, on crée un climat d'affaires plus souple et efficace, ce qui favorise la croissance, la compétitivité et le développement des entreprises.

Pour atteindre ses objectifs, le Plan PME 2025-2028 pourra compter sur une enveloppe totale de 219,24 millions de dollars.

Cinq décrets totalisant 39,85 M\$ sont proposés afin de mettre en œuvre le Plan PME en partenariat avec des organismes de l'écosystème d'accompagnement des entreprises.

MicroEntreprendre

Une subvention d'un montant maximal de 12 700 000 \$ serait octroyée à MicroEntreprendre, au cours des exercices financiers 2025-2026 à 2027-2028, afin de soutenir le déploiement des services de microcrédit sur tout le territoire du Québec.

MicroEntreprendre déploie et coordonne, depuis 25 ans, un réseau d'organismes ancrés dans leur communauté locale et régionale. Ce sont 20 organismes qui offrent de l'accompagnement et du microcrédit dans les 17 régions administratives du Québec.

Ces organisations sont ensuite responsables d'administrer les fonds locaux afin de fournir du financement et de l'accompagnement professionnel aux entrepreneurs qu'elles supportent.

Chaque dollar investi par les organismes régionaux de microcrédit dans un projet d'entreprise a suscité l'investissement de 5,20 \$ de la part d'autres acteurs socio-économiques du milieu.

Les membres de MicroEntreprendre sont des ressources stratégiques et complémentaires qui interviennent dans les projets avant les autres acteurs de développement économique,

¹ Les groupes sous-représentés sont les femmes, les jeunes, les personnes de la diversité ethnoculturelle, les membres des Premières Nations et Inuit, les personnes vivant avec une incapacité et les membres de la communauté LGBTQ2+.

qu'ils soient gouvernementaux, de milieux privés ou bancaires. Ainsi, le microcrédit est le premier maillon de la chaîne de financement.

Entreprendre ici

Une subvention d'un montant maximal de 3 650 000 \$ serait octroyée à Entreprendre ici, au cours des exercices financiers 2025-2026 à 2027-2028, afin de soutenir le déploiement de ses activités auprès des entrepreneurs de la diversité ethnoculturelle.

Entreprendre ici est un organisme national qui a pour mission d'offrir un accompagnement sur mesure, aux entrepreneurs de la diversité ethnoculturelle au Québec, pour faciliter la concrétisation de leurs projets.

Entreprendre ici offre également des bourses d'honneur à des entrepreneurs de la diversité ethnoculturelle issus de l'immigration, porteurs d'un projet entrepreneurial qui vise le développement économique et l'innovation dans toutes les régions du Québec.

Les axes d'interventions d'Entreprendre ici sont l'information, l'orientation, le référencement, la sensibilisation, la formation et l'accompagnement-conseil.

Par ses programmes de soutien et ses partenariats favorisant l'accès au financement, Entreprendre ici contribue à lever les barrières et ainsi à favoriser l'inclusion socio-économique des entrepreneurs de la diversité ethnoculturelle.

Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ)

Une subvention d'un montant maximal de 14 500 000 \$ serait octroyée au Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ), au cours des exercices financiers 2025-2026 à 2027-2028, afin d'accélérer l'impact du repreneuriat sur les PME du Québec par une offre de services renouvelée.

Créé en 2015, le CTEQ, un organisme unique au Canada, a pour mission d'informer, de former, de guider, d'orienter, de mailler et de référer les cédants et les repreneurs dans leurs démarches respectives de transmission et de reprise, afin d'assurer la pérennité des entreprises sur le territoire du Québec.

Le CTEQ se distingue, entre autres, par l'accès à la plus importante plateforme privée de maillage, à un réseau de 125 experts pour les cédants et les repreneurs, au maillage interrégional qui accentue les opportunités d'affaires, à de nombreuses formations variées et de grande qualité.

Le mandat du CTEQ a été revu, dans les derniers mois, pour l'accompagnement des entreprises avec un chiffre d'affaires entre 2 M\$ et 25 M\$. Ainsi, au cours des exercices 2025-2026 à 2027-2028, la subvention permettra au CTEQ de mettre en marché des services différenciés pour s'aligner sur ce mandat ajusté.

École des entrepreneurs du Québec

Une subvention d'un montant maximal de 6 000 000 \$ serait octroyée à l'École des entrepreneurs du Québec (ÉEQ), au cours des exercices financiers 2025-2026 à 2027-2028, afin de maintenir les services de formation actualisés pour le développement des compétences entrepreneuriales sur le territoire du Québec.

L'ÉEQ a été créée à la suite de la transformation du Service d'aide aux jeunes entreprises (SAJE), accompagnateur d'entrepreneurs, un OBNL créé en 1985. L'organisme a développé une vaste expertise en matière de services-conseils, de coaching, de réseautage et, surtout, de formation auprès des entrepreneurs de partout au Québec. L'offre de services est disponible via une plateforme numérique, en virtuel et en présentiel, en collaboration avec les municipalités régionales de comté ou leurs organismes mandataires.

Le projet consiste à financer au fonctionnement l'organisme afin d'offrir, aux entrepreneurs de toutes les régions du Québec, des activités de développement des compétences basées sur les besoins des marchés actuels et futurs.

Fédération québécoise des municipalités

Une subvention d'un montant maximal de 3 000 000 \$ serait octroyée à la Fédération québécoise des municipalités, au cours des exercices financiers 2025-2026 à 2027-2028, pour poursuivre le programme Relève entreprise.

Créé en 2023, le programme Relève entreprise permet de bonifier le soutien financier des Fonds locaux d'investissement dans un contexte de relève entrepreneuriale. Il encourage le recours à des services professionnels externes, notamment sur les aspects légaux et financiers, favorisant ainsi le succès de la transaction et de la transmission des entreprises. Depuis sa création, plus de 220 repreneurs ont bénéficié du programme.

Les nouvelles modalités de ce programme prévoient le remboursement d'honoraires professionnels pouvant atteindre 50 % du coût total des frais engendrés, avec un maximum de 5 000 \$ par bénéficiaire.

La Fédération québécoise des municipalités est gestionnaire du programme Relève entreprise en collaboration avec les municipalités régionales de comté ou leurs organismes mandataires.

5- Autres options

L'autre option est de déployer les mesures annoncées dans le Plan budgétaire du Québec de mars 2025 sans énoncer la vision et les objectifs poursuivis par le Plan PME 2025-2028.

Initialement, il était envisagé de renouveler le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025 (PQE) pour trois ans, soit de 2025 à 2028. Toutefois, le gouvernement souhaite renforcer son message aux entrepreneurs en proposant une vision intégrée et commune de ses principales actions et de ses partenaires locaux et régionaux en matière de soutien

aux PME. Le Plan PME permettra d'annoncer que le Réseau accès PME sera la porte d'entrée pour les entrepreneurs pour obtenir de l'accompagnement et de préciser le positionnement des Espaces PME innovation. En plus de poursuivre certains objectifs du PQE, il élargira également les actions de celui-ci en incluant l'Offensive de transformation numérique et l'allègement réglementaire. Le Plan PME est proposé pour encore mieux rassembler les initiatives du gouvernement du Québec pour les PME québécoises.

6- Évaluation intégrée des incidences

À court terme, l'intervention aura pour effet d'encourager la poursuite du soutien aux PME et de répondre aux principales questions des différentes parties prenantes relativement au Plan PME 2025-2028 annoncé dans le cadre du Plan budgétaire de mars 2025.

En créant et en développant des entreprises, les entrepreneurs contribuent fortement au dynamisme économique. Ils créent ainsi des emplois, encouragent l'innovation, génèrent des rentrées d'argent et attirent de nouveaux venus sur le territoire². Le gouvernement du Québec a donc tout intérêt à mettre en place un environnement d'affaires propice à la création et la croissance des PME en plus de mettre à leur disposition des services d'accompagnement et des outils efficaces qui répondent à leurs divers besoins.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Les consultations nécessaires à l'élaboration du Plan PME ont été menées auprès des organismes partenaires dans le déploiement dudit plan ou des instances permettant d'obtenir des données probantes sur l'écosystème de développement économique.

- Ministère des Finances;
- Investissement Québec;
- Fédération québécoise des municipalités;
- Fédération canadienne des entreprises indépendantes;
- Société du Plan Nord (SPN);
- Secrétariat à la jeunesse;
- Ministère de l'Éducation du Québec;
- Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit;
- Ministère de l'Enseignement supérieur;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Secrétariat à la condition féminine;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

² Portrait_entrepreneurs_2025.pdf

Au terme du plan d'action, un rapport d'évaluation sera réalisé et diffusé dans la section du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du site Web Québec.ca.

9- Implications financières

Le Plan PME sera doté d'une enveloppe totale de 219,24 M\$ en crédits budgétaires de 2025-2026 à 2027-2028, dont 116,3 M\$ de nouveaux crédits (42,3 M\$ du Plan PME, 14,0 M\$ de l'OTN et 60,0 M\$ du Fonds du développement économique (FDE)).

Ventilation par source des crédits	Budget 2025-2028 (M\$)			Total
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	
Crédits budgétaires existants et déjà versés ³ - Entrepreneuriat	31,68	3,00	-	34,68
Crédits budgétaires existants - SQRI	7,20	7,20	-	14,40
Crédits récurrents	17,95	17,95	17,95	53,85
Plan PME - nouveaux crédits Budget 2025-2026	11,30	15,50	15,50	42,30
OTN - nouveaux crédits Budget 2025-2026	6,00	6,00	2,00	14,00
FDE – nouveaux crédits Budget 2025-2026	25,00	25,00	10,00	60,00
Total⁴	99,13	74,65	45,45	219,24

Actions du Plan PME 2025-2028 (en millions de dollars)	Crédits totaux ⁵	Interventions financières ⁶
Mesure 1 – Réseau accès PME: Offrir une porte d'entrée aux entreprises	22,60	22,60
Mesure 2 – Espaces PME innovation: Soutenir les PME innovantes	14,40	14,40
Mesure 3 – Financement : Favoriser la réalisation de projets d'entreprises	136,40	424,89
Mesure 4 – Accompagnement adapté : Enrichir le savoir des entrepreneurs et soutenir la diversité	14,88	14,88

³ 4,58 M\$ pour 2025-2026 ont déjà été versés à EVOL Financement.

⁴ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

⁵ Incluent de nouveaux crédits et des crédits budgétaires existants (crédits récurrents, entrepreneuriat et SQRI2).

⁶ Montant total du soutien gouvernemental y compris notamment la contribution non remboursable, le prêt et garanties. Cette somme comprend aussi la somme de 50 M\$ annoncée au Plan budgétaire 2025-2026 pour le Fonds impulsion PME. Ce fonds fera l'objet d'une reddition de compte distincte du Plan PME considérant que des redditions de compte sont déjà prévues dans le cadre de la Stratégie québécoise recherche et investissement en innovation et de la Stratégie québécoise des sciences de la vie.

Mesure 3 – Financement : Favoriser la réalisation de projets d'entreprises	136,40	424,89
Mesure 4 – Accompagnement adapté : Enrichir le savoir des entrepreneurs et soutenir la diversité	14,88	14,88
Mesure 5 – Compétitivité et productivité : Accélérer la transformation numérique des entreprises	14,00	14,00
Mesure 6 – Transfert et reprise des PME : Bonifier l'offre de soutien pour le reprenariat	16,96	16,96
Mesure 7 – Allègement réglementaire : Réduire le fardeau administratif pour les entreprises	-	—
Total⁷	219,24	494,24

10- Analyse comparative

L'abolition des CLD, la réforme d'IQ et la création du réseau Accès entreprise Québec ont transformé l'écosystème de soutien aux PME. Le rapport *Renforcer le développement économique*, déposé en juillet dernier par Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est et adjoint parlementaire au ministre de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie, a permis d'évaluer l'impact de ces changements sur les écosystèmes locaux et régionaux et sur l'entreprise cliente et de recenser de bonnes pratiques d'accompagnement et financement offerts aux PME en région.

Le Rapport comprend une revue de littérature des différentes pratiques d'accompagnement aux entreprises au Canada (notamment en Ontario) et dans divers pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Plusieurs thèmes ont été analysés, la formation, l'accompagnement, le financement, l'amélioration de la productivité et l'entrepreneuriat.

Les sept mesures proposées dans le Plan PME se positionnent favorablement par rapport aux bonnes pratiques observées en matière de soutien aux PME.

Ministre de l'Économie, de l'Innovation et
de l'Énergie,

CHRISTINE FRÉCHETTE

Ministre délégué à l'Économie

CHRISTOPHER SKEETE

⁷ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.